à cinq ans d'emprisonnement tout militaire qui commet un outrage aux drapeaux ou à l'armée, si le coupable est officier il sera puni, en outre, de la destitution ou de la perte du grade.

M. Marcel PLAISANT insiste pour que le ministre de la guerre précise la portée de l'article 211.

M. PAINLEVE : Il ne peut s'agir que de paroles et de gestes ne pouvant donner lieu à aucune équivoque.

M. UHRY demande la disjonction de l'article 211.

M. PAINLEVE pose la question de confiance contre et l'article est adopté ainsi que l'article 212.

LES ABUS D'AUTORITE

On aborde les articles qui répriment les abus d'autorité. M. Ernest LAFONT s'étonne que le texte de l'art. 212 prévoit la punition du supérieur qui outrage gravement son inférieur sans provocation. « Alors, pour vous, dit l'orateur, pour qu'il y ait outrage il faut que celui-ci soit grave ».

L'orateur dépose un amendement en conclusion de son intervention. Cet amendement est repoussé.

Les articles 212 à 237 sont ensuite adoptés, ainsi que ceux relatifs à la trahison, l'espionnage, etc... L'art 239 prévoit la peine de mort pour tout individu convaincu d'avoir provoqué des militaires à passer à l'ennemi ou aux rebelles.

Enfin, après quelques explications de vote, l'*ensemble du projet est adopté par 390 voix contre 180*, et la séance est levée.

Au Sénat

LES MESURES PROPRES A ASSURER LA PROTECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Au début de sa séance d'hier, le Sénat a adopté le projet de loi tendant à distraire de la communs de Lederzeele, département du Nord, le hameau de Nieurlet pour l'ériger en commune distincte est adopté.

Puis ont discuté les interpellations de MM. Paul Strauss et Louis Martin sur la santé publique. M. Paul Strauss cité des chiffres à propos de la mortalité infantile qui, dit-il, est excessive d'un an à quatre ans. Il préconise des mesures préventives, surtout l'installation de dispensaires, de laboratoires.

M. Louis Martin, second interpellateur, dit qu'il faut soigner surtout les enfants assistés, développer l'enseignement de la puériculture, les consultations de nourrissons, les goutte de lait, etc..

M. le docteur Fernand Merlin déclare ensuite qu'il faut surtout favoriser les naissances en protégeant la mère et l'enfant.

M. le docteur Flaissières, maire de Marseille, traite de la tuberculose et préconise le sérum Calmette et Guérin.

Puis, M. Fallières, ministre de l'Hygiène, répondant aux différents orateurs : « Dès que la situation budgétaire sera améliorée, dit en substance M. Fallières, le gouvernement heureux de répondre aux invitations qui lui ont été adressées pour développer la contribution de l'Etat à la lutte contre le fléau du taudis et pour assurer l'organisation sanitaire du pays.

Le ministre retrace ensuite ce qui a été fait en particulier contre la syphilis et la tuberculose.

Enfin, pour clore ce débat, un ordre du jour faisant « appel au confiance au gouvernement pour préparer et proposer un programme d'ensemble des mesures susceptibles de combattre efficacement les fléaux sociaux, de réduire la mortalité infantile et la mortalité par tuberculose et d'accroître de plus en plus l'excédent des naissances sur les décès » est voté.

VOTE DU PROJET RELATIF AUX EXPULSIONS DE LOCATAIRES COMMERÇANTS

Le Sénat discute ensuite la proposition ayant pour objet d'accorder des délais aux locataires commerçants et industriels menacés d'expulsion. Le rapporteur, M. Morand, dit que la commission n'a pu se rallier au texte de la Chambre. Il s'agit de savoir si des locataires dont le bail a pris fin au 30 juin 1928 peuvent encore être maintenus en possession malgré la loi du 30 juin 1926.

Nous n'avons pas pu admettre avec la Chambre ajoute M. Morand, que tous les locataires commerçants seraient maintenus pour un an encore, avec la possibilité de nouvelles prorogations indéfinies. »

» La Commission, sous l'inspiration de M. Lugol, a finalement décidé de soumettre au Sénat une rédaction qui lui paraît répondre à toutes les demandes légitimes.

CE QUI EST PROPOSÉ

« Que nous proposons-nous ? C'est d'abord d'autoriser le locataire menacé d'expulsion à citer son propriétaire en conciliation pour voir fixer l'indemnité à laquelle il a droit et de dire ensuite que l'indemnité, une fois fixée, devra être payée ou consignée avant l'expulsion. Ainsi, le locataire connaîtra la somme pour laquelle il peut compter pour chercher un nouveau local. Les transactions pourront d'ailleurs intervenir entre propriétaires et locataires à l'occasion de la comparution en conciliation. Si le juge conciliateur estime que le locataire n'a pas droit à indemnité, la procédure d'expulsion suivra son cours. Si le juge estime qu'il y a lieu à indemnité, l'expulsion n'intervendra qu'après paiement ou consignation de cette dernière.

Sur ces mots, l'assemblée passe à la discussion des articles qui sont successivement adoptés. A noter que sur l'article 3 fixation de l'indemnité due au locataire expulsé la commission accepte un amendement de M. Mounier et plusieurs de ses collègues, portant de 15 jours à un mois le délai d'expulsion.

L'ensemble est ensuite adopté et la séance levée.

LES GARANTIES DE SÉCURITÉ DU PERSONNEL CIRCULANT DANS LES MINES

A la suite de divers accidents survenus dans les exploitations minières et pour en prévenir le retour, M. Tardieu, ministre des Travaux Publics, soucieux avant tout de la sécurité du personnel, vient de faire revêtir de la signature présidentielle le projet de décret complétant les règlements antérieurs sur l'exploitation des mines, les stipulations tendant à augmenter les garanties de sécurité du personnel circulant dans les cages et prescrire les mesures nécessaires pour que chaque étage d'exploitation soit pourvu des objets nécessaires pour les premiers soins à donner aux blessés.

Une grève unitaire à l'usine Sion d'Halluin

700 OUVRIERS SUR 1.100 ONT CESSÉ LE TRAVAIL

Il y a une quinzaine de jours, les ouvriers de l'usine Sion frères, rue Pasteur, à Halluin, formulaient des revendications à la direction au sujet des salaires.

Ces jours-ci, la direction de l'usine recevait les secrétaires des syndicats libres, et un accord intervint mercredi soir à 7 heures ; les adhérents de ce syndicat, dans une réunion décidaient de continuer le travail.

D'un autre côté, la direction de l'usine refusait tout contact avec les dirigeants des syndicats unitaires. Une réunion avait également lieu dans la soirée de mercredi et les adhérents des syndicats unitaires votèrent la grève pour hier matin jeudi.

A l'usine, hier matin, une partie des ouvriers au nombre de 400 prenaient le travail comme d'habitude sur les 1.100 occupés.

Une affiche apposée en ville hier après-midi par les syndicats unitaires, proclame la grève et invite les ouvriers à se préparer à un mouvement de grève générale.

UNE DECLARATION DES PATRONS

De leur côté, les établissements Sion publient, au sujet de cette grève, une déclaration disant notamment que le conflit est injustifié ; que les quelques réclamations portées dernièrement à la connaissance de la direction par les ouvriers ou les secrétaires des syndicats libres ont reçu satisfaction.

Cette déclaration ajoute :

« Nous croyons pouvoir affirmer qu'il s'agit surtout, de la part des dirigeants communistes, d'un conflit d'autorité, qu'ils ont déclanché sciemment. Si nous reconnaissons complètement le droit syndical, si nous ne nous sommes jamais refusés à recevoir des délégations de notre personnel, si nous avons toujours reçu les dirigeants des Syndicats libres, nous ne pouvons avoir la même attitude vis-à-vis des Syndicats communistes.

« Les tristes événements d'Octobre 1925, au cours desquels notre usine a été envahie, et à la suite desquels les dirigeants communistes ont été condamnés par les tribunaux, nous interdisent de recevoir les délégués officiels des Syndicats communistes. Nous sommes persuadés que nos ouvriers et la population d'Halluin admettront ces raisons de haute convenance et de dignité de notre part »

UN MOUVEMENT GENERAL DES OUVRIERS UNITAIRES

Une réunion de tous les ouvriers d'Halluin et Menin devait avoir lieu hier soir, à 6 h.30, à la Maison des Syndicats libres.

Les adhérents des syndicats libres ont voté la continuation du travail, mais la grève fut votée par les syndicats unitaires.

ARRIVEE DE RENFORTS DE GENDARMERIE

Dès hier matin jeudi, des renforts de gendarmerie (20 hommes à cheval, 20 à pied) sont arrivés à Halluin, sous les ordres du capitaine Duval, pour maintenir l'ordre.

Persil

voir en dernière page

COUR D'APPEL DE DOUAI

Pêcheurs à la ligne contre industriels

Devant la quantité de poissons morts trouvés dans le canal de Furnes entre Dunkerque et la frontière belge, la Société de pêche « Le Poisson Rouge » avait fait procéder à des expertises. Il fut constaté qu'un corps gras flottait sur l'eau, qu'il contenait un gaz toxique, l'hydrogène sulfuré qui absorbait l'oxygène du liquide et asphyxiait le poisson.

La Société des Aciéries de Firminy, mise en cause, paya de bon gré en 1923, une indemnité de 5.000 francs aux pêcheurs.

Oui, mais, à quelque temps de là alors que la rivière avait été réempoissonnée, les mêmes faits se reproduisirent.

Assigné devant le Tribunal de Dunkerque, M. Bertrand, directeur des Aciéries de Firminy fut acquitté.

Sur appel des pêcheurs, partie civile, l'affaire est revenue, hier jeudi devant la Chambre des appels correctionnels.

Au nom du « Poisson Rouge », M. le bâtonnier Plouvier réclame dix mille francs de dommages-intérêts.

La cause du mal, dit-il, provient du déversement dans le canal des eaux résiduaires de l'usine des Dunes à Firminy. L'hydrogène sulfuré ne saurait être produit par les matières organiques en putréfaction dans la rivière puisque l'eau n'est point stagnante. Les produits industriels seuls ont pu amener la mort aussi rapide des poissons.

La demande d'indemnité des pêcheurs est donc justifiée.

Tel est aussi l'avis de M. l'avocat général Florriet qui conclut à la réformation du jugement de Dunkerque

Me Soland, défenseur du prévenu, ignore une expertise qui n'a pas été faite contradictoirement selon lui : le prélèvement n'a pas été effectué au déversoir de l'usine. C'était en septembre 192, les eaux étaient basses, aucun courant n'existait sur le canal de Furnes, les péniches qui circulaient difficilement raclaient le fond du canal et provoquaient des dégagements d'hydrogène surfuré.

L'avocat déclare que des travaux onéreux avaient été exécutés à l'usine de Firminy qui ne déversait plus ses résidus à la rivière.

Aussi, l'avocat demande-t-il aux magistrats de confirmer la décision des premiers juges.

SUR LA LYS

Un procès analogue est intenté par la Société « Le Poisson Rouge » à M. Sylver, directeur d'une distillerie entre La Gorgue et Sailly. Le brigadier Clero constate que les eaux de la Lys roulaient de nombreux poissons morts.

Me Plouvier plaide à nouveau pour les pêcheurs et Me Jardel défend les intérêts de l'industriel, M. Sylver.

La Cour renvoie les deux affaires au 15 mars pour l'arrêt.

Une automobile de fraude capturée à Stenvoorde

ELLE CONTENAIT 1.000 KILOGS DE TABAC ; LA PRISE EST ÉVALUÉE A 80.000 FRANCS

Les douaniers de la briage de Steenwoorde viennent de faire une importante capture. Dans la soirée de mercredi, une torpédo de 15 chevaux, venant de la direction de la frontière, s'engageait sur le Chemin Vert, territoire de Steenwoorde. En approchant du poste fixe de la douane à La Croisade Bailleul, il ralentit d'abord puis ne voyant personne sur la route accéléra tout à coup sa vitesse. Au même moment, le brigadier Lemaire surgissait devant l'auto et faisait les sommations légales.

Alors le conducteur essaya de faire demi-tour mais l'auto brusquement enlevée se précipita dans le fossé. Agiles comme des lapins, les trois hommes qui s'y trouvaient sautèrent à terre et s'enfuirent à toutes jambes vers la frontière. Les douaniers leur donnèrent un moment la chasse, mais sans pouvoir les atteindre.

En revenant à l'automobile, ils y découvrirent environ 1.000 kilos de tabac de provenant étrangère. La capture est importante et on l'évalue à 80.000 francs.

LE MILLION DE CAUTION DE LÉVY EST ACQUIS A L'ETAT

M. Lucien Lévy, un des inculpés dans l'affaire des prestations en nature, remis en liberté sous caution d'un million, et qui est l'objet d'un nouveau mandat d'arrêt, est, croit-on, réfugié à l'étranger. Il sera l'objet d'une demande d'extradition. Le million de caution est acquis à l'Etat.

Dernière minute PAR T.S.F.

ANDRÉ BELLIER QUI TUA SON PÈRE ET SA MÈRE A ÉTÉ CONDAMNÉ A MORT

Les débats du procès du parricide André Bellier, qui tua son père et sa mère pour s'emparer de 2.700 francs, se sont terminés hier devant la Cour d'Assises de la Dordogne. M. Lasvignes, Procureur de la Républiqus, dans un réquisitoire sévère, a demandé pour l'accusé, la peine capitale. Quelques applaudissements ayant éclaté parmi le public présent à l'audience, Bellier, goguenard, a applaudi également.

Me Desdemaine Hugon a éloquemment présenté la défense de l'accusé.

Le parricide a été ensuite condamné à mort, le jury n'ayant pas accordé les circonstances atténuantes.

Le meurtrier n'a manifesté aucune émotion. Le public qui stationnait devant le Palais de Justice, a poussé des cris de : A mort, A mort !

UN PILOTE ET TROIS PASSAGERS QUI L'ONT ÉCHAPPÉ BELLE !

Un avion commercial français, piloté par l'aviateur Bodin qui avait quitté le Bourget ce matin, à 11 h. 20, en vue d'inaugurer la ligne aérienne Londres-Paris-Cannes, a capoté, par suite d'une panne de moteur, à 14 h. 20, à 3 kilomètres à l'est de Bron. L'appareil est brisé. Le pilote Bodin et les trois passagers n'ont pas de blessures graves.

Roubaix

BUREAUX : 45, Rue de la Gare (Téléph. 9-51). — DÉPÔT DE VENTE : 78, Grande-Rue.

ACCIDENT MORTEL DANS UN PEIGNAGE

M. Albert Jorion, 19 ans, demeurant 30, boulevard Beaurepaire, à Roubaix, trieur à la Compagnie générale des industries textiles, anciennement peignage Allard, boulevard Gambetta, est, au cours de son travail, tombé dans une trappe d'une hauteur de 5 mètres et vint s'écraser, tête première, sur le sol. On se porta au secours du malheureux, qui fut transporté à l'Hôpital où, malgré les soins qui lui furent prodigués, il expira jeudi à 3 heures du matin.

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Hier matin, vers 8 h. 40, un commencement d'incendie s'est déclaré au tissage Vernier Laurent, rue Saint-Maurice, 56.

C'était une botte de déchets qui avait pris feu dans la cave. Les pompiers de Roubaix n'ont pas eu à intervenir, le feu ayant été éteint par les ouvriers de l'usine de tissage. Quelques centaines de francs de dégâts.

Un conseil à suivre

Par ces temps de froid et d'humidité, le grog est le plus sûr préventif contre la grippe, mais il n'est efficace que si le rhum employé est de bonne qualité : c'est pourquoi le Negrita s'impose.

TRAMWAY CONTRE ATTELAGE

A 11 h. 10, une collision s'est produite à l'angle de la rue de l'Alma et de la place de la Gare.

Un camion attelé, conduit par M. Dutilleul Adolphe, 26 ans, domestique au service de M Vanholme Jérôme, 22, rue Stéphenson, y entra en collision avec le car GK, conduit par le wattman Taintegnies Louis, Dégâts matériels.

FUNERAILLES DE LA VICTIME DE L'ACCIDENT D'AUTO DU BOULEVARD DE PARIS

Les obsèques de M. Joseph-Hesnestin Teinturier, victime de l'accident d'auto, qui se produisit il y a quelques jours sur le grand boulevard de Roubaix à Lille, avenue Jean-Jaurès, auront lieu le samedi 3 courant, à 10 heures, à Croix.

Réunion à la maison mortuaire, 32, avenue des Maronniers, à 9 heures 45.

Rue Esquermoise

Cette antique rue, berceau de Lille, annonce pour le 11 Mars son exposition de printemps. Cette manifestation commerciale toujours si importante — l'une des plus suivies de notre Ville — amène chaque année de nombreux visiteurs qui viennent chercher aux somptueux étalages de cette rue, avec l'indication de la mode, les premières nouveautés du printemps, reconnaissant ainsi la puissance commerciale de plus en plus grande de Lille-Capitale.

Cette exposition s'annonce cette année comme tout particulièrement intéressante en raison de l'évolution très marquée de la mode. Tout fait prévoir un gros succès.

FAUSSE ALERTE

A 10 h. 15, un incendie était signalé dans la rue des Anges. Des passants apercevant une épaisse fumée s'échappant de la fenêtre de la chambre occupée par M. Cornette Maurice, ont prévenu les pompiers.

Ce n'était qu'une fausse alerte : un poêle dont le tirage fonctionnait mal.

INFRACTION AU SENS UNIQUE

Une contravention a été rédigée contre M. D. Emile, 36 ans, demeurant boulevard de la Liberté, à Lille, pour avoir suivi une direction contrariant le sens unique.

CYCLISTE RENVERSÉ PAR UNE AUTO

M. Wiatr Casimir, sujet polonais, 29 ans, demeurant à Croix, 14, rue de Roubaix, a déclaré au commissariat de police du 3e arrondissement que mercredi, vers 20 h. 45, débouchant de la rue Dupleix, pour aborder la piste cyclable du boulevard Gambetta, il avait été tamponné et renversé par une auto. Celle-ci venait de la place de la Liberté. Elle se dirigeait sur Lille et fortement à gauche, dit-il. Transporté chez M. le docteur Harlet, M. Wiatr y reçut les soins nécessités par son état : plaie contuse de l'arcade sourcilière gauche, quelques plaies superficielles du nez. Une enquête est ouverte.

LES CONFÉRENCES SUR L'HISTOIRE DE LA MUSIQUE

Dimanche prochain, à 10 heures, au Conservatoire, Salle Pierre-Destombes, aura lieu la septième et dernière conférence sur : « L'Histoire de la Musique ». M. Roue y traitera la musique symphonique moderne.

L'orchestre de l'Association des Professeurs, sous la direction de M. Bousquet ; MM. Seutin et Leclercq, professeurs au Conservatoire ; Mme Hugo-Fontaine, de l'Opéra de Monte-Carlo, prêteront leur concours et exécuteront le programme suivant :

1° *Ecole scandinave.* — « Peer Gynt » (Grieg), par l'orchestre de l'Association.

2° *Ecole espagnole.* — a) « Evocation (Albeniz) ; b) « Cordoba (Albeniz), par M. Seutin (piano). Les « sept chansons populaires » (Manuel de Falla), par Mme Fontaine et M. Seutin.

3° *Ecole allemande.* — Prélude de Tristan et Iseult (Wagner), par l'orchestre. « Tannhauser » (Prière d'Elisabeth), par Mme Fontaine.

4° *Ecole russe.* — « Les danses du Prince Igor » (Borodine), par l'orchestre.

5° *Ecole française.* — Septuor pour trompette (Saint-Saëns) (Soliste : M. Leclercq) ; a) Préambule ; b) Menuet ; c) Intermède ; d) Gavotte et final.

Etant donné les frais importants nécessités par cette dernière séance, il sera perçu 3 fr. 50 par place. On pourra retenir ses places à l'avance chez le concierge du Conservatoire avec un supplément de 0 fr. 50 par place.

Les portes seront fermées pendant l'exécution des morceaux.

CASINO-THÉATRE

Samedi en soirée, dimanche en matinée et en soirée et lundi en soirée, quatre représentations de « La Cocarde de Mimi-Pinson », l'opérette si aimée du public roubaisien qui, cette année, avec le concours de tous les excellents artistes du Casino, remportera sans nul doute un triomphal succès. Mise en scène de M. Henrotte, régisseur général, orchestre et chœurs sous la direction de M. Wertenschlag. Nous conseillons aux nombreux habitués du Casino de retenir leurs places d'avance au bureau de location, 12, place de la Liberté, Téléphone 13-14.

Sociétés et comités

SOCIETE DE SECOURS MUTUELS « L'EMPLOYÉ ». — Le Comité de « L'Employé » s'est réuni hier, sous la présidence de M. Charles Debocsère, président. Lecture est donnée des procès-verbaux des réunions des 29 janvier et 19 février, qui sont adoptés sans observations.

Quatre nouveaux sociétaires sont admis.

Quatre dossiers maladie sont examinés, trois sont acceptés, un est en suspens en attendant les renseignements complémentaires ; six naissances ont été déclarées pendant le mois de février.

Le Président annonce à l'assemblée les décès de Mme Vve Monchin et de M. Charles Preux. Le nécessaire a été fait pour l'indemnité.

M. Nestor Petit informe ses collègues que la Société « L'Employé » s'est chargée d'ouvrir une souscription en faveur de la famille Preux. La liste est déposée au siège, où les sociétaires peuvent envoyer leur obole.

Le Comité décide, après discussion, d'augmenter le taux de la cotisation et ce, pour assurer le service Maladie. Une assemblée générale extraordinaire aura lieu le 25 mars, à 10 h. 30, au cours de laquelle sera présenté le projet de l'augmentation de la cotisation ainsi que la modification à apporter aux Statuts de la Société.

Des convocations seront adressées en temps utile à tous les sociétaires.

Le Comité procède ensuite à l'installation des différentes sous-commissions.

Avant de lever la séance, le Président, au nom de ses collègues, présente ses sincères félicitations à M. Désiré Tiberghien, trésorier, qui vient d'obtenir la Médaille du Travail, pour 32 années de bons et loyaux services dans la Maison Six et Cie ; à M. Gustave Longuespé, administrateur, qui s'est vu décerner la Médaille de bronze des Assurances Sociales, pour services rendus à « L'Employé » ; et enfin, à M. Charles Lamère, récemment nommé Officier de l'Instruction publique, pour son dévouement aux œuvres mutuelles et sociales. Pour chacun, le Président a un mot aimable et rappelle les nombreux services rendus par les nouveaux décorés.

La recette mensuelle aura lieu dimanche prochain 4 mars, de 10 h. à midi.

Sont de service : MM. Jules Goethals et Gaston Delépée, pour aider M. Nestor Petit, remplaçant M. D. Tiberghien, empêché.

MM. Elie Flahaut et Jules Farlin assureront l'établissement des nouveaux livrets et le paiement des indemnités.

GRANDE FÊTE DE GALA DE L'ŒUVRE DES COLONIES DE VACANCES DE LA FÉDÉRATION DES AMICALES LAÏQUES DE ROUBAIX. — Quelques jours seulement nous séparent de la Grande Soirée de Gala qu'organise la Fédération des Amicales de Roubaix, mardi prochain, 6 mars, à 20 h. très précises, dans le superbe Etablissement du Colisée, rue de l'Epeule.

Voici un aperçu du programme de cette soirée placée sous la présidence de M. Lebas, député-maire de Roubaix.

La partie cinéma comprend le film sensationnel : « Antoinette Sabrier », plus Pathé-Revue, Pathé-Journal et la dernière épisode des « Cinq sous de Lavarède ».

La Section féminine de la Fédération, sous la direction de M. U. Bellremieux et de Mlle Casterman, fera une démonstration de la méthode d'enseignement comprenant des mouvements rythmés, de la culture physique, des fresques et esquisses musicales, des danses (dont une dernière création des élèves du cours supérieur).

Des cartes sont encore en vente au Foyer des Amicales, 42, rue d'Alsace et à l'Etablissement du Colisée ; la location reste ouverte en ces deux endroits pour les places de 5 et 6 francs.

Les personnes qui sont encore en possession de cartes mises à leur disposition pour la vente, sont priées de bien vouloir les retourner au Foyer des Amicales, 42, rue d'Alsace, pour demain samedi 3 mars.

Passé ce délai, les dites cartes seront considérées comme vendues.

Les portes seront ouvertes à 19 h. 30.

Rideau à 20 heures très précises.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE. — Lundi 5 mars, à 20 h. 30, dans le Grand Amphithéâtre de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles, M. Maurice Meys, publiciste, attaché à l'« Illustration », fera faire à ses auditeurs, un voyage à Venise, en accompagnant son récit de très belles projections inédites en noir et en couleurs.

Déjà les membres de la Société ont eu l'occasion d'assister à des conférences données par M. Meys et se sont retirés enchantés des jolies vues, surtout en couleurs, qui ont défilé sous leurs yeux ; il en sera de même cette fois, puisqu'il s'agit d'une causerie illustrée sur Venise.

ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ELÈVES DE L'INSTITUT TURGOT. — Nous apprenons avec plaisir que la Ligue Française de l'Enseignement de Paris a attribué, dans sa dernière assemblée, son Diplôme d'Honneur, à MM. Losfeld Maurice, Delosse Robert, Vanhoutte Alcide, Pommier René et une lettre de félicitation à M. Herbaux Lucien, membres du Comité de l'Association Amicale des Anciens Elèves de l'Institut Turgot, pour leur dévouement aux œuvres post-scolaires.

Nous leur présentons nos plus vives félicitations.

ASSOCIATION DES ANCIENS ELÈVES DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES ARTS ET INDUSTRIES TEXTILES DE ROUBAIX. — Le banquet du Groupe Beaux-Arts, qui eut lieu dimanche dernier, réunit un nombre important de convives.

Au dessert, M. Paul Philippe, président du Groupe, remercia les nombreux amis des Artistes Roubaisiens qui honoraient de leur présence ce banquet, et termina par un vif éloge du Président d'honneur, M. Paul Dervaux, en le félicitant des brillantes distinctions qu'il venait d'obtenir récemment, et le fit acclamer par un chaleureux vivat.

Tour à tour, MM. Fernand Florquin, président de l'Association ; Gaston Sabbe et Jean Selle, vice-présidents ; Tiberghien, Van Mullen, représentants des groupes, tinrent à affirmer leurs sympathies au héros de la fête et au Groupe B.A.

Clôturant la série des toasts, M. Paul Dervaux répondit d'un mot aimable pour chaque orateur et pour les dévoués amis Meseure, Fava, les Professeurs MM. Barian et Bernyn.

Les prix Jean Selle et Paul Dervaux furent ensuite remis aux lauréats de l'année : MM. Henri Delvarre et Noël Demeyer.

Un charmant concert improvisé, où se signalèrent Mlle Fava, MM. Bernyn fils et Gobin, clôtura cette aimable fête.

COMITÉ DES FÊTES DU FRESNOY, LUXEMBOURG, MACKELERIE. — Mi-Carême. Grandes illuminations. — Le jour de ce grand concours de masques et travestis organisé par « L'Essor » et le Comité des Fêtes du Fresnoy-Luxembourg, de grandes illuminations auront lieu dans le quartier. L'ouverture se fera le samedi ; les fêtes se continueront dimanche et lundi.

Le succès est déjà certain, car des Sociétés des environs ont fait parvenir leurs adhésions. Que le temps se mette de la partie, les quartiers Epeule, Fresnoy-Luxembourg verront la foule des grands jours.

LES CONFÉRENCES D'HIVER A « L'AMICALE PHOTO ». — Ce soir, à 20 h. 30, dans le local de « L'Amicale Photo », 181, Grande-Rue, aura lieu une grande Conférence sur la Photographie et ses généralités.

M. Marius Marnas, l'éminent conférencier, entretiendra l'auditoire des dernières créations photographiques, de nombreux clichés inédits passeront à l'écran.

Tous les amateurs photographes de Roubaix y sont cordialement invités.

AVIS AUX ANCIENS COMBATTANTS. — Office National des Combattants. — Des instructions de l'Office National des Mutilés et Réformés de la Guerre en date du 27 janvier dernier, autorisant les Comités départementaux à délivrer des secours à divers titres et à consentir des avances à titre de secours remboursables aux anciens combattants, dans les mêmes conditions qu'aux pensionnés de la guerre. Ceux-ci peuvent bénéficier également de la rééducation à l'école ou chez le patron et recevoir des avances pour favoriser leur établissement ; des prêts pour besoins professionnels peuvent également être accordés aux anciens combattants ainsi que des prêts pour habitations à bon marché.

Les intéressés doivent être en possession du certificat provisoire de la carte du combattant et ce document devra être communiqué dans tous les cas en attendant la délivrance de la carte du combattant qui aura lieu ultérieurement.

Le Comité Départemental des Mutilés et Réformés de la Guerre, dont le siège est à Lille, 18, rue Boissy d'Anglas, sera chargé de l'application de ces dispositions. Tous les anciens combattants peuvent s'y adresser.

Une permanence sera établie dimanche 4 mars courant, au siège des Anciens Combattants Républicains, boulevard Gambetta, 46, près de l'Hippodrome-Théâtre. Un camarade, fondateur du Comité Départemental des Mutilés et Réformés du département de l'Aisne, y donnera, à tous les anciens combattants, tous renseignements utiles sur ces questions.

Cette permanence aura lieu, en principe, tous les dimanches, de 9 h. 30 à 11 h. 45.

CONFÉRENCES TEXTILES DU DIMANCHE. — Dans la prochaine conférence qui aura lieu le dimanche 4 mars, à 8 h. 45, rue de l'Ermitage, 7, M. H. Lagache commencera à traiter : « Du blanchiment des fibres animales ».

Les conférences sont libres.

« GRANDE FANFARE ». — Ce soir, à 20 h. très précises, répétition générale concert d'hiver. A 19 h., réunion de Commission.

GROUPE FRATERNEL JEAN DELMULLE. — Répétition générale à 19 h. 30. Commissaire de service : M. Masquelier Alfred.

SOCIÉTÉ DES BIGOPHONES DU CUL-DE-FOUR. — Samedi 3 mars, répétition générale à 20 heures. Dispositions et mesures à prendre pour les costumes.

AVENIR LYRIQUE. — Ce soir, à 20 heures, réunion obligatoire.

AMICALE PIERRE-DE-ROUBAIX. — Dimanche 4 mars, à 10 heures, à l'école, réunion du Comité-Directeur.

ETAT CIVIL

Naissances. — Marcel Vanackère, boulevard de Fourmies, 169. — Micheline Théry, rue St-Jean, 100.

Publication. — Gaston Despierres, dessinateur et Anna Crupelandt, piquûrière.

Décès. — Victor Seghers, 68 ans, rue des Longues Haies, 106, cour Capaert, 4. — Léon Allard, 63 ans, rue du Caire, 140. — Sylvie De Noif, 77 ans, rue Thèola, 38. — Coralie Demaure, 71 ans, rue de l'Alouette, 29. — Renée Grégoire, 1 mois, boulevard de Mulhouse, 47. Blanche Debackère, 43 ans, rue Pierre de Roubaix, 88. — Alfred Jorion, 19 ans, boulevard de Beaurepaire, 30. — Octavie Verdag, 70 ans, rue St-Maurice, 48, c. Cornard, 1. — Julie Gence, 19 ans, rue des Anges, 117.

Savon Cadum

Rigoureusement neutre, le Savon Cadum n'irrite pas la peau. Conservé longtemps après sa fabrication afin que toute trace d'humidité puisse s'éliminer, il est parfaitement sec et dure deux fois plus que *les savons ordinaires* il n'existe pas au monde un savon meilleur pour la toilette que le Savon Cadum.

2 frs

Casino-théâtre

Grande Rue. Roubaix.

Quatre brillantes représentations, particulièrement soignées, de l'opérette si charmante

LA COCARDE DE MIMI PINSON

seront données Samedi soirée, Dimanche matinée et soirée, Lundi soirée

En prévision de l'affluence, retenez vos places.

12, Place de la Liberté. — Téléph. 13-14.

WATTRELOS

AUX ENFANTS DE LA LYRE. — Ce soir, vendredi, à 19 h. 30, répétition générale au siège, salle Vanhautteghem, 2, rue Jean-Jaurès. Tous les dimanches matin, à 9 h. 30, cours de solfège gratuits.

BIGOPHONES DU LABOUREUR. — Samedi 3 courant, à 8 h. 30, réunion générale, au local.

ACCORDEONISTES DU LABOUREUR. — Assemblée générale ce soir vendredi, à 19 h. 30, au siège.

BUREAU DE BIENFAISANCE. — La distribution des bons de pain et charbon aux indigents inscrits au Bureau de Bienfaisance aura lieu, 1, rue Jean-Jaurès, mardi prochain 6 Mars, de 9 heures à 11h. 30. Se munir de la carte numérotée.

CHIFFRE D'AFFAIRES. — Ordre des perceptions : lettres A à E, les 1er et 2 mars ; F à I le 3 mars ; J à M, le 5 mars ; N à O, le 6 mars ; R à V, le 7 mars ; V à Z, les 8 et 9 mars.

CROIX

FETE DU BAS SAINT-PIERRE. — Le comité des fêtes du Bas Saint-Pierre, dans sa dernière réunion a tracé les grandes lignes de son programme pour sa fête de Bienfaisance au profit de la Maternité, qui aura lieu les 7, 8 et 9 Avril.

Il organise un grand concours carnavalesque avec 2.500 francs de prix, entre tous

---

FEUILLETON DU 2 MARS 1928. — N° 40

Pour sauver la Reine

Grand roman d'Aventures et d'Amour

PAR

Gaston-Ch.-Richard

— Tiens, c'est toi ? dit-il, mi-fâché, mi-rieur. C'est toi qui viens de manquer de me faire casser la tête !

— Ah ! c'est vous, m'sieu ? D'mande mille pardons, fit le Fauché en retirant son chapeau. Vrai de vrai, j' pensais pas vous voir aujourd'hui. Quoique, enfin, ça soye pas dans les choses impossibles, à preuve que nous v'là !

— Que faisais-tu dans le bois ? continua Tods

— Ma foi, j' mange les restes que me fait mon patron, dit l'apache en riant. Et j' récoltais quelques champignons — des pieds-de-mouton, s'il vous plaît ! — pour en faire un ragoût... Vous savez, m'sieu, j' vous ai aperçu, c' matin, mais j' savais pas qu' c'était vous.

— Ah ! Et où m'as-tu vu ? dit le jeune homme, très occupé à resserrer le surfaix de sa selle.

— Ben, comme vous sortiez de chez le loueur de voitures, le père Bezard, comme j'm'rappelle.

— Tu le connais ?

— Comm' ci, comm' ça.... Y n' m'aime pas beaucoup... J'y dis bonjour, bonsoir, quoi....

— Ah ! ah ! Lui as-tu parlé de moi ?

— J'y ai dit : « Tiens ! v'là l' monsieur qui m'a ramené d' Marly hier, en lapin, dans sa bagnole. »

— Et qu'est-ce qu'il t'a répondu ?

— « Ah ! l'Anglais ? » qu'y m'a dit.

« — C'est un Anglais ? » qu' j'y ai dit.

« — Dame ! ben sûr, pisqu'y n' parle qu'anglais... qu'y m' répond.

Tods écoutait, une petite sueur au front.

— Alors, moi, poursuivit Julot, j'y ai dit : « Y pourrait bien êt' Américain ; y cause aussi l'anglais, ces clients-là ! »

— Et puis ? interrogea Tods...

— Et puis, j'ai pus rien dit... J' m'ai bien douté que, si vous y causiez anglais, à c't' homme, c'est que vous aviez vos raisons pour ça...

— Certainement ! dit Tods, tu as bien fait.

— Et alors, j' m'ai en allé, conclut Julot.

— Ecoute, dit Tods, je vais te confier un petit secret... Tu as vu la jeune femme qui est avec moi ?

— Mame Juana ?

Tods bondit sur place.

— Tu la connais ? dit-il, âpre et presque menaçant.

— On va au music-hall, de temps en temps ! dit Julot d'un air modeste.

Tods se calma instantanément et sourit.

— Eh bien !... mon garçon... c'est ma petite amie

— Je vous plains pas, dit l'apache.

— Et je suis ici avec elle incognito...

— Comme un grand duc, oui !

— Juste... mais je suis marié...

— Hou ! yale ! yale ! fit Julot.

— A une jeune et jolie blonde...

— Veinard...

— Très jalouse...

— Oula ! oula ? moman !

— Je me cache d'elle... car elle serait capable de tuer mon amie.

— C'est pas des choses à faire, dit Julot ; mais avec les femmes, on ne sait jamais !

— Et c'est pourquoi, ici, je me fais passer pour Mr Tweek, sujet anglais. Et c'est pourquoi je parle le français avec l'accent de Londres, chez le père Bezard. Tu comprends ?

— Pardine ! bien sûr, on n'est pas une tourte !

— Alors, garde-moi le secret, et ne me trahis pas ?

— Parole, dit Julot, en levant la main droite au ciel et en crachant par terre.

— D'autant que tu as tout à gagner à te taire... Pour commencer, prends cette livre sterling !...

— Mince ! dit Julot, Et en or ! On dirait une pièce de d' quarante sous en jeton.

— Ça vaut dans les soixante-douze francs, au cours du change.

— J' m'en f'rai une épingle de cravate, dit Julot, en souvenir de vous.

— Si tu veux... Mais tais-toi... D'ailleurs, si tu ne te taisais pas, je saurais te retrouver, tu sais. Et plus vite que tu ne peux le croire.

— J'en doute pas, dit Julot... Aussi, j' s'rai muet comme une carpe... Vrai, à c' prix-là, on peut dire que le silence est d'or !

— Tu as de l'esprit, garnement...

— C'est dans un roman-ciné que j'ai lu ça... Eh ben, sans rancune... A la r'voyure... mylord. Aoh ! yes... football, camping, sherry-brandy, walk-over... Volez-vô jaousr avec moa ?

— Au revoir, dit Tods en se remettant